

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

**DÉLIBÉRATION n° 2012/11/27-06**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 27 novembre 2012, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Éducation,

**Vu** l'avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire de l'Université d'Aix-Marseille en date du 8 novembre 2012 portant sur l'objet de la présente décision,

**DÉCIDE :**

**OBJET : Critères de remboursement des droits d'inscription  
après la date de début de l'année universitaire**

Rappel : les remboursements sont de droit quand la demande intervient avant le début de l'année universitaire fixée par l'établissement, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2012 pour l'Université d'Aix-Marseille. Pour les demandes faites après le 1<sup>er</sup> septembre, le conseil d'administration doit définir les conditions générales de recevabilité en vue d'un remboursement total ou partiel, et les diffuser largement auprès des étudiants.

Les critères suivants, correspondants à un changement important et soudain dans la situation personnelle de l'étudiant, sont proposés :

- déménagement,
- variation importante du niveau de ressources,
- problème grave de santé,
- problème familial grave,
- refus de délivrance de visa
- acceptation tardive dans un autre établissement (hors Etablissement Public d'Enseignement Supérieur).

Les demandes sont acceptées entre le début de l'année universitaire et la date de clôture des inscriptions et sur la base d'une demande circonstanciée de l'étudiant accompagnée de justificatifs.

Observation : les frais non remboursables sont les frais versés à la Sécurité Sociale et les frais de gestion.

**Le conseil d'administration approuve les Conditions générales de recevabilité des demandes de remboursement des droits de scolarité postérieures au début de l'année universitaire détaillées ci-dessus.**

**Cette délibération est adoptée par 26 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.**

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 29

Fait à Marseille, le 27 novembre 2012

  
Yvon BERLAND  
Président de l'Université d'Aix-Marseille